

Présentation du Secteur Santé

La République de Guinée reconnaît dans sa Constitution la santé comme un droit fondamental, préalable à la jouissance des autres droits fondamentaux.

La Guinée a souscrit à plusieurs instruments juridiques internationaux en matière de santé notamment la Déclaration d'Almaty sur les soins de santé primaire.

Depuis le renouveau politique de 2010, et avec la survenue de la crise sanitaire de l'épidémie à virus Ebola en 2014, d'importantes réformes du système sanitaire sont projetées à l'issu des états généraux de la santé.

L'épidémie à virus Ebola officiellement déclarée en mars 2014 a fortement éprouvé le système sanitaire Guinéen et a causé de véritable perte en ressources humaines. Deux (2) facteurs ont favorisé sa propagation :

- la fragilité des systèmes de santé et les limites de leur incapacité à intégrer la récurrence des épidémies et la nécessaire institutionnalisation de la prévention et de la préparation à la riposte ;
- la fragilité de l'économie, compte tenu de la vulnérabilité des populations et de la faiblesse des infrastructures socioéconomiques et des institutions.

L'épidémie à Virus Ebola a entraîné la peur et la méfiance tant dans le milieu professionnel de la santé que dans la société d'une manière générale.

Cette situation a induit le ralentissement des projets et programmes de santé publique, la perturbation des fonctions de coordination des structures sanitaires nationales et des difficultés de financement.

Cet état de fait a conduit, la Guinée a réexaminé la pertinence et l'efficacité de ses programmes et politiques sanitaires en cours.

Ce réexamen a produit un Plan National de Développement Sanitaire 2014, un Plan de relance du système de Santé 2015-2017 et une stratégie de relance socioéconomique post-Ebola 2015-2017.

La politique nationale de santé élaborée en 2014 et qui couvre la période 2015-2024 a comme vision, « **la création d'une Guinée, où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d'un accès universel à des services et soins de santé de qualité** ».

Situation actuelle

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014 a déterminé la population Guinéenne à 10.628.972 habitants. Elle est constituée en majorité de femmes (51,62%).

En 2012¹, le taux brut de mortalité est de 10,19‰ et le taux brut de natalité de 34‰, soit un taux d'accroissement naturel de 2,38% avec un indice synthétique de fécondité de 5,1. L'espérance de vie à la naissance est de 58,9 ans.

Sur le plan épidémiologique, les principales causes de morbi-mortalité sont liées aux maladies transmissibles dont les maladies à potentiel épidémique et les maladies évitables par la vaccination.

La maladie à virus Ebola (MVE) a lourdement impacté le secteur de la santé. La quasi-totalité des régions sanitaires (7/8) et des districts sanitaires (31/38) ont été touchés par la maladie. Le personnel de santé a enregistré 109 décès sur 202 agents contaminés (cas confirmés et probables) à octobre 2015.

Le secteur sanitaire en quelques chiffres :

11.529 professionnels de Santé

986 postes de santé

414 centres de santé

3 hôpitaux nationaux

7 hôpitaux régionaux

26 hôpitaux préfectoraux

8 centres médico-communaux

Source Ministère de la Santé/DNEHS/PNS
2014

¹ La dernière Enquête Démographique de la Santé.

La MVE a, par ailleurs, contribué à la dégradation des infrastructures sanitaires existantes et des indicateurs socio-sanitaires :

- Fermeture de 94 formations sanitaires et un hôpital de district en fin décembre 2014 ;
- Accroissement des infrastructures en mauvais état, de 33% à 57% au niveau des formations sanitaires publiques ;
- Contraction du taux de l'accessibilité géographique de la population couverte à moins de 5 km de 53% en 2013 à 46% en 2014 ;
- baisse de moitié des consultations et des hospitalisations ;
- baisse de la couverture vaccinale de 30% ;
- Diminution du financement des districts sanitaires par les Partenaires Techniques et Financiers de 22% à 11% entre 2013 et 2014.

La prévalence du paludisme reste encore élevée avec une parasitémie de 44% chez les enfants. Cette pathologie représente 40,82% des consultations et 45,30% des hospitalisations dans les formations sanitaires publiques et 36% des causes de décès hospitaliers sont dues au paludisme grave. Il constitue la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Le paludisme représente la première cause de consultation (34 %), d'hospitalisation (31 %) et de décès (14 %) dans les formations sanitaires publiques et privées tous âges confondus. (Programme National de Lutte contre le Paludisme, PNLP).

Le VIH/SIDA demeure un problème de santé publique avec une prévalence stable de 1,7% en 2012 dans la population générale. En 2011, le VIH/SIDA représentait 9% des consultations avec une épidémie de type « généralisée ». La prévalence chez les femmes enceintes de 2,5%.

La prévalence de la Tuberculose de 178 TPM+ pour 100 000 habitants, reste encore élevée avec sa double charge de coinfection TB/VIH. De plus, la méningite, le choléra et la rougeole sévissent de manière endémo-épidémique. Parmi les autres maladies transmissibles, 6% des enfants de moins de 5 ans avaient présenté des symptômes d'infection respiratoire aiguë et 16% un épisode diarrhéique. Ces pathologies représentent respectivement les deuxième et troisième causes de mortalité chez les moins de 5 ans. Les infections néonatales sont aussi des causes importantes de mortalité dans cette tranche d'âge. Selon l'EDS de 2012, 31% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, dont près de la moitié sous une forme sévère.

Il est à noter que les maladies non transmissibles liées aux modes de vie prennent de plus en plus d'importance. Elles sont constituées du diabète avec une prévalence de 5% chez les sujets de 15 à 64 ans, des maladies respiratoires chroniques avec 12,4% de prévalence en milieu scolaire, des maladies cardiovasculaires avec une prévalence de 28,1% d'HTA, des cancers du col de l'utérus 0,5% chez les femmes et du cancer du foie avec 31,5 p. 100 000 et enfin de la drépanocytose avec une prévalence de 11,57% selon le test d'Emmel parmi les demandes de routine¹⁰.

Les maladies tropicales négligées comprennent le trachome avec une prévalence dans les zones hyper endémiques de plus de 3%, la filariose lymphatique : 10%, la schistosomiase : 50% et les géo helminthiases : 50%, l'onchocercose, l'ulcère de Buruli et la lèpre en phase d'élimination (moins de 1‰).

Avantages concurrentiels

Défis

Le défi majeur du système de santé pour les années à venir est d'élargir la couverture sanitaire à l'ensemble de la population par le renforcement des prestations des services de santé et le développement de la santé communautaire.

Pour relever ce défi, le système de santé doit faire face à d'autres défis qui sont :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur, la disponibilité de ressources humaines de qualité et motivées ;
- l'allègement des dépenses directes de santé sur les ménages tout en assurant au système un financement adéquat et équitable ;
- la disponibilité des produits de santé et technologies médicales ;
- le relèvement de l'efficacité du système d'information sanitaire et de la recherche.

Force

- ✓ Le système national de santé est organisé en 3 niveaux : central, intermédiaire et périphérique et calqué sur le découpage administratif ;
- ✓ Le système de soins est bien hiérarchisé et respecte le principe d'orientation et de recours avec des paquets minimum d'activités et de paquets complémentaires définis pour chaque niveau de soins (poste de santé, centre de santé, hôpital préfectoral, hôpital régional et hôpital national) ;
- ✓ Le secteur privé émerge et entraîne une concurrence dans le secteur ;
- ✓ Il existe une masse critique de ressources humaines en santé ;
- ✓ La participation communautaire est une réalité.

Les Opportunités en bref

Avec la survenue de la MVE en 2014, le secteur de la santé est pratiquement en reconstruction. Le Gouvernement Guinéen affiche une forte volonté politique pour améliorer la santé de la population. Cette volonté se traduit par l'inscription de la santé parmi les secteurs prioritaires de la politique nationale de développement.

Les besoins dans le secteur de la santé sont nombreux et vont de la construction d'infrastructures, l'équipement, la formation, à la réalisation d'études, etc. On recense notamment les opportunités suivantes :

- **Construction et réhabilitation d'infrastructures sanitaires**
 - Centres de santé (CS)
 - Centres de santé améliorés (CSA)
 - Centres médicaux de Commune (CMC)
 - Hôpitaux nationaux
 - Hôpitaux régionaux
 - Hôpitaux préfectoraux
- **Rénovation / Extension/Mise aux normes et équipement d'infrastructures sanitaires**
 - Laboratoires (Matériel de biologie médicale) et Unités de prise en charge des maladies infectieuses
 - Magasins de stockage (Dépôts régionaux PCG)
 - Institut National Santé Publique (Laboratoire de référence P4)
 - Equipements Informatiques et Bureautiques
- **Etudes et Supervision des travaux d'infrastructures & d'équipements**
- **Logistique roulante**
- **Fournitures et médicaments**
- **Formation du personnel**